

# FONDATION «ZANMI TIMOUN»

Collectif Haïtiens Défendant les Droits des Enfants Démunis

# RAPPORT SEMESTRIEL

SUR LA SITUATION DES ENFANTS EN HAITI

## JANVIER - JUIN 2023

## Remerciements

La Fondation « **Zanmi Timoun** » a pu réaliser ce rapport grâce à la collaboration de toute l'équipe du bureau central, celle du centre de transit de Belladère et nos volontaires dans différents département du pays qui n'ont pas ménagé leur effort pour accoucher ce document. De ce fait, la Fondation « **Zanmi Timoun** » témoigne ses plus hautes gratitudes à tous ceux et à toutes celles qui ont rendu possible ce travail.

Elle remercie la commission chargée de réaliser ce rapport, ainsi que les nombreux et nombreuses consultants et consultantes. Ses remerciements vont également à l'endroit des animateurs de terrain qui sont toujours disponibles pour partager des informations très utiles, au graphiste qui a donné un support essentiel, sans oublier nos collaborateurs du « **Collectif de Défenseurs Plus** ».

La Fondation « **Zanmi Timoun** » veut remercier aussi ses nombreux partenaires, pour leur contribution sans faille depuis plusieurs années dans la lutte pour la promotion et pour le respect des droits de l'Enfant en Haïti.

**Dwa Timoun dwe respekte nan tout sikonstans !!!**

Coordination de la Fondation « **Zanmi Timoun** »
Juillet 2023

**Les personnes ayant contribué à l'élaboration du rapport**

- Patenska Nahémie PIERRE-SAINT
- Eltive CELESTIN
- Besnard FELIX
- Fedeline ESTHINPHIL
- Manoach PRESNA
- Clairff REFUSE
- Carline CHERELUS
- Guylande MESADIEU
- Daphka BATISTE
- Valérie K. PIERRE
- Wesnet MEZIDOR
- Richardson LEGAGNEUR

Sous la coordination de : Manoach PRESNA

Sous la supervision de : Guylande MESADIEU, Richardson LEGAGNEUR

# Plan du rapport semestriel sur la situation des enfants en Haïti

**Liste de sigle et acronymes**

**I- INTRODUCTION**

**II- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU RAPPORT**

**III- DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE**

**IV- CONCEPTS ET DÉFINITIONS**

**4.1- Définition de l'enfant**

**4.2- L'enfant en situation de rue**

**4.3- L'enfant en domesticité**

**4.4- L'enfant soldat**

**4.5- Protection de l'enfant**

**V- LA SITUATION DES ENFANTS DURANT LES SIX (6) DERNIERS MOIS**

**5.1- Situation sécuritaire**

**5.2- Situation socioéconomique**

**5.3- Situation alimentaire**

**5.4- Situation migratoire**

**VI- LES DROITS DES ENFANTS**

**6.1- Droit à l'éducation**

**6.2- Droit à la santé**

**6.3- Droit à la sécurité**

**6.4- Droit à l'alimentation**

**6.5- Droit au loisir**

**VII- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

**VIII- RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE**

**Liste des sigles et acronymes**

CIDE : Convention Internationale Relative aux Droits de l'Enfant

DUDH : Déclaration Universel des Droits de l'Homme

EAE : Espace Ami des Enfants

EMMUS : Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services

FOKAL : Fondation Connaissance et Liberté

GTPE : Groupe de Protection de l'Enfance

HCDH : Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme

IBESR : Institut du Bien Être Social et de Recherches

IHSI : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique

ONG : Organisation Non Gouvernemental

PIRDESC : Pacte international relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels

UNICEF : Fond des Nations Unies pour l'Enfance

## I- Introduction

De la période médiévale, où le peti enfant est un être fragile, dont l'existence est souvent éphémère, à la période contemporaine ; où la mortalité infantile est réduite ; à sa plus simple expression, la perception de cet âge de la vie a profondément évolué. Et à chacune des époques qui ont marqué cette longue évolution, la conception même de l'enfance et de sa durée a pu changer. Né dans un milieu aisé ou modeste, l'enfant doit être perçu de la même manière et ayant des droits fondamentaux à garantir et à mettre en œuvre par l'État et respecter par tous et toutes.

L'enfant est un sujet de droit à part entière. Il détient le droit d'exprimer son point de vue, le droit de s'instruire, le droit de vivre à l'abri de toute forme de violence, d'exploitation, d'abus et de négligence, le droit à ce que son intérêt supérieur soit pris en compte dans toutes les décisions qui le concernent, de près ou de loin[1]. Depuis un certain temps, la question du droit de l'Enfant reste un domaine oublié, alors qu'Haïti est un État partie à la Convention Internationale Relative aux droits de l'Enfant depuis 1994. S'investir dans la protection de l'Enfant, devrait être une préoccupation majeure pour le gouvernement haïtien ainsi que les différents acteurs de ce domaine. Par conséquent, l'Enfant doit être au cœur des débats sur comment il faut prendre en charge cette catégorie de la population, connue pour sa vulnérabilité et son innocence.

L'année 2023 a un début assez particulier en ce qui concerne le droit de l'Enfant, car la situation s'est empirée avec les divers troubles socio-politiques que connait le pays, qui ne s'est pas améliorée. La violation du droit des enfants dans tous les différents départements géographiques est monnaie courante. Ce sont ces faits saillants que la Fondation « **Zanmi Timoun** » veut relater, présenter et analyser dans ce rapport de mi-année, à travers lequel on passe en revu certains concepts importants, on présente l'état de la situation des enfants durant les six premiers mois de l'année 2023, tout en essayant de promouvoir leurs droits, encore méconnu par la majeure partie de la population haïtienne.

[1] La convention internationale relative aux droits de l'Enfant de 1989

## II- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU RAPPORT

Vivre en Haïti, depuis un certain temps, est devenu de plus en plus un défi tant pour les adultes que pour les enfants. L'interminable crise socio-politique mêlée de violences de toutes sortes a rendu la vie plus difficile. Plus de deux (2) ans, des élections n'ont pas eu lieu dans le pays afin d'élire des dirigeants légitimes. Haïti fait donc face à une crise politique inédite qui affecte les conditions socioéconomiques de la population haïtienne en général et les enfants en particulier. Le mandat du dernier tiers du Sénat de la République a pris fin le 9 janvier 2023, et depuis, le pays n'a même pas un/e représentant/e issu/e des élections. Les membres du gouvernement qui sont à la tête du pays ne bénéficient pas vraiment d'une légitimité malgré les différents accords signés entre ces derniers, certains partis dits de l'opposition pluriels et quelques groupes sociaux adhérés à la philosophie du gouvernement de fait. Ce qui rend la situation beaucoup plus difficile et du même coup impacte considérablement les droits de la personne humaine en général et particulièrement les enfants. En revanche, il faut souligner que ce gouvernement de facto, bénéficie dans une large mesure, le soutien d'une frange de la communauté internationale au détriment du peuple haïtien.

Entre temps, la population haïtienne ne sait à quel saint se vouer, elle continue de vivre dans la misère la plus abjecte, et malheureusement les enfants, vue leurs vulnérabilités, sont les plus victimes de cette situation. L'inflation galopante, la montée des produits pétroliers, le phénomène de l'insécurité et de violences, le problème de la gouvernance entre autres, sont les véritables défis auxquels la population fait face. De plus, les autorités dominicaines au cours des six (6) premiers mois ont haussé le ton quant aux vagues de déportations des haïtiens et haïtiennes vivant pour la plupart dans des conditions d'irrégularité sur leur territoire. Ces déportations ont été réalisées sans tenir compte des enfants et des femmes enceintes, et au mépris des normes internationales établies en matière de la migration et des droits de l'Homme[2].

D'un autre côté, des hommes armés continuent de semer la terreur dans la quasi-totalité des quartiers de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans certaines villes de provinces. Cette situation affecte grandement la vie des enfants dans le pays. Dans un tel contexte, la Fondation

[2] Observation faite par les moniteurs et les monitrices de la Fondation « Zanmi Timoun » à la frontière de Belladère, dans le cadre d'un partenariat avec l'UNICEF et l'IBESR

« **Zanmi Timoun** » veut revenir sur les faits marquants le premier semestre de l'année 2023 par rapport à la situation des enfants en Haïti.

## III- DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Pour la réalisation de ce rapport, la Fondation « **Zanmi Timoun** » a procédé à une démarche inductive. Nos analyses sont parties de faits, de données brutes réelles et observables, pour aller vers l'explication de la situation générale des enfants. En effet, ce sont un ensemble de méthodes et de techniques utilisées lors des activités exécutées durant les six derniers mois de l'année 2023, dans plusieurs départements et autres zones d'intervention. Il est aussi question des enquêtes menées sur le terrain[3] dans des situations bien spécifiques.

D'abord, nous avons privilégié la documentation comme technique de recherche afin de collecter des données informatives à travers des documents officiels et universitaires. Ensuite, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs et des ateliers de travail avec les acteurs de protection dont le Groupe de Travail sur la Protection de l'Enfance (GTPE). Les enfants bénéficiaires des services de la Fondation « **Zanmi Timoun** » ont été également consulté lors de l'élaboration de ce rapport. Pour ce faire, nous avons utilisé les instruments suivants : fiche de lecture, grille d'entretien, synthèse des ateliers, rapport de rencontre hebdomadaire, notes de presse et toutes autres fiches qui reflètent la réalité socio-économique des familles. Enfin, à travers des ateliers de natures diverses, le personnel[4] de Zanmi Timoun a grandement participé à la rédaction de ce rapport et à l'initiation d'idées nouvelles en guise de solution pour pallier les principaux problèmes sociétaux auxquels confrontent la population haïtienne.

D'une part, les documents clés consultés sont : la constitution haïtienne de 1987, des lois, des décrets et des données dans le domaine de la protection de l'Enfance des différentes institutions nationales tels que l'IBESR, IHSI, EMMUS. En outre, des documents internationaux, ont aussi été consultés comme : La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), la

[3] Une équipe de la Fondation "Zanmi Timoun » a été respectivement dans les départements des Nippes, du Centre et dans certaines communes de l'Ouest durant la période couverte par le rapport.

[4] Une quinzaine de professionnels et jeunes universitaires travaillent au quotidien à la fondation « Zanmi Timoun » afin de supporter, défendre et promouvoir les droits de l'Enfant à travers le pays.

convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), la convention interaméricaine sur le trafic international des mineurs, toutes signées et ratifiées par Haïti en vue de défendre, de promouvoir les droits de l'Enfant. D'autre part, nous avons fait une évaluation et revu l'ensemble des activités réalisées par l'institution pour identifier les différentes catégories de violations de l'enfant en Haïti. De plus, d'autres rapports situationnels internes ont été consultés[5] lors de l'élaboration de ce rapport semestriel.

## IV. CONCEPTS ET DEFINITION

### 4.1 Définition de l'enfant

L'enfant, dans son sens étymologique, est un terme qui vient du latin ***Infans*** qui signifie "*celui qui ne parle pas*". La notion de l'enfant a beaucoup évolué à travers les siècles et les cultures pour enfin désigner "*l'être humain de sa naissance jusqu'à l'âge adulte*", mais cette conception de l'enfant était large et l'âge de la majorité variait d'une culture à une autre[6].

La Convention Internationale relative aux droits de l'enfant de 1989 définit de manière plus précise le terme "enfant", Art. 1 : [...] Tout être humain âgé de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable[7].

### 4.2 Enfant en situation de rue

L'appellation « enfant de la rue » pose de multiples problèmes. La Fondation « **Zanmi Timoun** » préfère définir notre problématique par l'expression « enfants en situation de rue ». En effet, chaque enfant se situe par rapport à la rue d'une manière spécifique. Il apparaît ainsi clairement que la réduction de cette diversité dans une seule et même catégorie « enfant de la rue » est source de confusion et d'imprécision. Les dernières statistiques font état de plus de 150 mille enfants se trouvant dans cette situation. Ils viennent des familles monoparentales, des familles pauvres et touchées par les violences dans les quartiers populaires et bidonvilles du

[5] Rapports de diverses missions réalisées dans les départements des Nippes et du Centre
[6] https://www.humanium.org >les droits des enfants. Consulté le 13/06/2023
[7] La République d'Haïti avait ratifié cette convention de l'Organisation des Nations Unies, le 23 décembre 1994

pays. Ces enfants sont souvent victimes de violences policières et d'autres formes de violences de la part d'autres acteurs de la société.

Par ailleurs, on parle aujourd'hui d'enfant en situations de rue en distinguant trois types : les enfants *de la* rue vivent et habitent dans la rue, les enfants *dans la* rue travaillent dans la rue mais ont une famille et un domicile, les enfants *à* la rue sont en situation de fugue temporaire mais peuvent finir par rester dans la rue. Certains enfants peuvent aussi vivre avec leur famille dans la rue, ou dans un refuge pour enfants des rues.

### 4.3 Enfant en domesticité

L'enfant en domesticité peut être défini comme tout enfant déplacé de sa famille naturelle pour être placé ou se trouver dans une famille d'accueil, suivant un contrat tacite, où il réalise des travaux domestiques et autres non rémunérés, et subit des abus de toutes sortes notamment les abus physiques, psychologiques et/ou sexuels dans un environnement social marqué par un non-respect de ses droits. Ils sont estimés entre 250 à 300 mille d'enfants et adolescents, adolescentes, âgés de 7 à 17 ans en Haïti. Les filles sont en majorités dans cette catégorie des enfants victimes, et elles viennent pour la plupart dans les sections communales du pays.

### 4.4 L'enfant soldat

Le terme "enfant soldat" englobe un large éventail de rôles dans lesquels les enfants, garçons et filles, sont utilisés dans les conflits armés. L'enfant soldat peut être un combattant armé, un cuisinier, un espion, un messager, un esclave sexuel, etc. Ce terme désigne l'ensemble des mineurs utilisés à des fins militaires dans le monde. Avec l'augmentation des groupes armés dans le pays[8], beaucoup de jeunes adolescentes et adolescents sont recrutés/es et impliqués/es dans les violences durant les deux dernières années. La Fondation « **Zanmi Timoun** » ne dispose pas de chiffres sur ce groupe de victimes malheureusement.

[8] Le collectif Défenseurs Plus, organisme haïtien de promotion et de défense des droits humains estimes à plus de 200 groupes armés en Haïti en 2023.

### 4.5 Protection de l'enfant

Par « protection de l'enfant », le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) fait référence à la prévention et à la lutte contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants ainsi que les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines/l'excision et le mariage des enfants.

La protection de l'enfance est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt supérieur de l'Enfant. La protection de l'Enfance prend en compte les besoins physiques, intellectuels, sociaux et affectifs des enfants et concerne les mineurs en danger ou en risque de l'être.

## V- LA SITUATION DES ENFANTS DURANT LES SIX (6) DERNIERS MOIS

Depuis le début de l'année 2023 jusqu'à aujourd'hui, déjà six mois et la situation du pays continue d'être entravée par l'augmentation de la violence et un niveau d'insécurité sans précédent. Les enfants en sont particulièrement touchés par cette dégradation abrupte de la situation sécuritaire, économique et sociale. Selon la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), signée et ratifiée par Haïti le 23 décembre 1994 a pour but de reconnaître et de protéger les droits spécifiques des enfants. Il est clairement dit que l'enfance est une étape importante sinon déterminante dans le développement de l'humain. Cependant, nous allons du mal au pire, la violation des droits fondamentaux de l'enfant est très répandue ce qui n'est pas sans conséquence sur la vie de l'enfant.

### 5.1- Situation sécuritaire

La violence à laquelle font face les enfants durant ces 6 mois est tout simplement inimaginable, avec surtout la montée de l'insécurité, la précarité économique de la plupart des familles, les inégalités systémiques comme le manque d'accès aux services de base. Les enfants du pays ne cessent d'être victimes de toutes sortes d'atrocités, en l'occurrence, des cas de viol, d'exploitation, d'assassinat… Seulement pour le début du mois de mai, en l'espace de huit (8) jours, quatre (4) enfants sont sortis victimes de cette situation d'insécurité chaotique, soit tués ou blessés en allant

ou en sortant d'école vêtus de leur uniforme[9]. Tout comme les attaques contre des écoles privées et publiques dans diverses communes de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Selon le dernier rapport de l'Unicef, paru le 9 février 2023, 72 écoles ont été prises pour cible contre 8 au cours de la même période l'an dernier et au cours des 6 premiers jours de février, 30 écoles ont été fermées en raison de la violence dans les zones urbaines, alors qu'une école sur quatre est restée fermée depuis octobre 2022 en raison de l'insécurité[10]. Et certaines écoles se trouvent obliger de fermer leurs portes en raison de zones criminogène où elles sont placées, ou encore afin d'éviter que d'autres enfants augmentent le nombre des victimes. Des femmes et des filles sont victimes d'atroces actes de violence sexuelle par des bandits. Tous les enfants ont le droit d'être à l'abri de la violence, de l'exploitation et de la maltraitance, prône la convention relative à leur endroit mais le constat ne nous porte pas à le croire. Le phénomène d'enfant soldat fait aussi état de constat, beaucoup d'entre eux se déclarant contraints de rejoindre des groupes armés en échange de protection, de nourriture ou d'un moyen de subsistance pour leur famille. Certains affirment également trouver auprès de ses groupes un sentiment d'identité et d'appartenance.

### 5.2- Situation Socioéconomique

Chaque jour qui passe, les enfants sont plus que jamais exposés au danger dans les différentes régions d'Haïti[11]. La faim et la malnutrition qui font courir des risques mortels aux enfants, atteignent des taux record à l'échelle du pays. Les déplacements multiples des familles par rapport aux affrontements des groupes armés et rivaux continuent leur chemin et les enfants sont plus vulnérables face aux dangers qu'implique ces déplacements. Les cas de déportation et de rapatriement à la Frontière haitiano-dominicaine incluant des mauvais traitements infligés aux migrants par les agents de migration dominicaine et les enfants ne sont pas épargnés face à ces traitements inhumains.

Les conditions de vulnérabilité économique extrême des familles ont transformé 400 mille enfants en travailleurs domestiques, parmi eux, 286 mille, âgés entre 5 et 14 ans. Beaucoup

[9] Note de presse de la Fondation « Zanmi Timoun » publiée le 6 juin 2023

[10] https://www.unicef.org/haiti/communiqué-de-presse/la-violence-armée-contre-les-écoles-multipliées-par-9-en-un-an

[11] Les enfants de la région métropolitaine de Port-au-Prince et les enfants de la région de l'Artibonite sont particulièrement touchés par les violences armées depuis deux ans.

Selon la prévision du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), plus de 115 000 enfants pourraient souffrir de malnutrition sévère en 2023, en Haïti. Comparativement à l'année dernière, le pays a enregistré une hausse de 30 %. Cependant, la catégorie la plus touchée par cette situation est les enfants de la capitale avec un taux de 7,5 %. La violation du droit à l'alimentation est bafouée continuellement en Haïti, en dépit de l'engagement de l'État haïtien à l'égard de la convention internationale relative aux droits de l'enfant et du Pacte international relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels. Actuellement, la situation des enfants en Haïti, particulièrement les plus vulnérables, est très alarmante, de telle sorte qu'elle nécessite une intervention impérieuse et urgente.

**5.4- Situation migratoire**

Les effets du changement climatique, les troubles politiques, la violence, la misère sont généralement les principales causes du phénomène de la migration massive à travers le monde. Les populations à la recherche d'une vie meilleure, sont le plus souvent poussées vers un pays voisin, et dans certain cas même plus loin. Le phénomène de la migration a toujours existé dans le monde, mais au fil des ans, il est devenu de plus en plus complexe, au regard des pays d'accueil qui ne respectent pas les droits des migrants. Les personnes migrantes sont généralement soumises à des dispositifs sociaux et juridiques qui conditionnent, limitent, voire interdisent l'accès à certains droits. Cette situation de sous-droits entrave l'intégration et la participation de ces personnes à la vie sociale et économique du pays d'accueil. Elle génère une précarité durable qui les enferme dans la pauvreté et handicape leur avenir et celui de leur famille. D'autres pays d'accueil procèdent au rapatriement de ces gens-là, et ce dans des conditions infrahumaines. C'est le cas de nos compatriotes haïtiens en République Dominicaine. Les migrants haïtiens en particulier les enfants font face à un large éventail de problèmes de protection : traite des êtres humains, contrebande, maladies transmissibles, manque d'assistance à la réintégration pour les rapatriés et les déportés, etc. En outre, ces dernières années, un nombre croissant de pays voisins ont intensifié leurs programmes de déportation, un nombre croissant de ressortissants Haïtiens vivant à l'étranger sont donc retournés de force en Haïti. La République dominicaine, les Bahamas, les États-Unis et la France ont renvoyé des migrants haïtiens, dont beaucoup n'ont que peu ou pas de capacités pour réussir leur réintégration socio-économique dans leur pays d'origine. Cela augmente la probabilité que ces migrants tentent de nouveaux

*prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant »*[16].

L'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de sa personnalité, le développement, de ses potentialités et de ses aptitudes. Elle doit aussi lui inculquer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le préparer à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, de tolérance et d'égalité. Lorsque nous considérons ce qui est dit dans la Constitution haïtienne et la Convention Internationale aux droits de l'Enfant, nous pouvons en déduire que le droit à l'éducation de l'enfant au cours du premier semestre de l'année 2023 a été violé. Nonobstant l'offre scolaire insuffisante de l'Etat, mais aussi les grèves à répétition des enseignants/tes qu'ont connu les écoles publiques, les troubles politiques et les raretés de carburant ont fragilisé de plus en plus l'année scolaire qui a été écourtée à deux (2) reprises. Par ailleurs, la violence armée dans plusieurs quartiers de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans certaines villes de provinces du pays avait aussi une grande conséquence sur les six (6) mois scolaires écoulés dans l'ensemble.

### 6.2- Droit à la santé

Le droit à la santé est un droit fondamental consacré par la Constitution haïtienne en son article 22. En effet, il est dit clairement à l'article 19 que l'Etat a l'impérieuse obligation de garantir le droit à la vie et à la santé à tous les citoyens sans distinction. De plus, Haïti a signé et ratifié toutes les lois et conventions internationales relatives au droit à la santé. La Convention internationale relative aux droits de l'enfant dans les articles 3, 6, 24, 26 et 27 fait obligation à tous les Etats membres de garantir le droit à la santé des enfants. Les violations des droits à la santé, à l'alimentation et à l'éducation en Haïti sont couvertes par la Constitution haïtienne, la Convention Internationale Relative aux droits de l'Enfant et la convention sur les droits économiques, sociaux et culturels.

La question du droit à la santé pour les enfants en Haïti est très préoccupante. Selon l'ONG Care International, 22 % des enfants haïtiens sont malnutris. Selon un rapport de l'Unicef publié en mai 2023, près d'un enfant sur quatre souffre également de malnutrition chronique ou retard de croissance en Haïti. En plus de la malnutrition aiguë qui continue de fragiliser la santé de

[16] Convention international relative aux droits de l'Enfant de 1989, ratifiée par la République d'Haïti le 23 décembre 1994

milliers d'enfants du pays, les rares centres de santé et hôpitaux publics du pays sont dans l'incapacité de fournir des soins comme il se doit, faute de moyens adéquats. D'un autre côté, des enfants ont contracté des maladies dans des eaux non traitées et purifiées, ce qui constituent des problèmes majeurs. Toujours selon le même rapport de l'Unicef publié en mai 2023, on a recensé 41 000 cas présumés de choléra dans le pays, dont 46% chez les enfants âgés de moins de 14 ans. La situation sanitaire de la population en générale au sixième mois de l'année 2023 est au lambeau, mais les enfants en particulier dans une certaine mesure en font les frais malgré les nombreux efforts et moyens déployés par l'Unicef et d'autres organisations de la société civile pour endiguer ce mal.

### 6.3- Droit à la sécurité

Le droit à la sécurité des enfants en Haïti est protégé par la Constitution haïtienne et des conventions internationales telles que la Convention relative aux droits de l'enfant. La sécurité intérieure est assurée par la Police nationale haïtienne, qui est supervisée par le Conseil supérieur de la Police nationale. Des lois nationales, telles que le Code pénal haïtien, prévoient des sanctions pour la violence et les agressions commises contre des personnes, y compris des enfants.

Le droit à la sécurité est essentiel pour tous les enfants, car il constitue la condition sine qua non pour la jouissance d'autres droits tels que le droit à la vie, le droit à l'éducation et le droit à la santé. Cependant, dans de nombreux contextes, les enfants sont exposés à diverses formes de violence, de négligence ou d'abus, ce qui peut entraîner des conséquences graves pour leur santé physique et mentale et leur bien-être à court et à long terme en particulier. C'est pourquoi il est crucial que le droit à la sécurité soit garanti et protégé par les lois nationales et le droit international, afin de garantir que tous les enfants puissent grandir dans un environnement sain et protecteur. Car, des problèmes tels que la violence armée, la violence sexuelle et le recrutement forcé par des gangs armés peuvent mettre en danger la sécurité et les droits des enfants en Haïti.

### 6.4- Droit à l'alimentation

Le droit à l'alimentation en Haïti en général, est consacré par la Constitution haïtienne à l'article 22 et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en son article

11. Quant à la Convention relative aux droits de l'enfant, elle fait obligation aux Etats membres de garantir ce droit aux enfants. Le droit à l'alimentation est déterminant pour l'enfant, car il est fondamental pour sa survie, son développement et sa santé. Le manque d'une alimentation adéquate et équilibrée peut entraîner des retards de croissance, une faiblesse immunitaire, des problèmes de santé à long terme et, dans les cas les plus graves, la mort. Le Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) fait état de quatre (4) éléments essentiels du droit à l'alimentation qui est : disponibilité, accessibilité, adéquation et durabilité. Une façon pour dire que des mesures doivent être prises pour rendre la nourriture disponible pour tout le monde. Ensuite, permettre à tout un chacun de procurer ce dont il a besoin pour vivre à un prix abordable. En outre, chaque personne doit avoir une quantité suffisante de nourriture pour satisfaire ses besoins alimentaires en fonction de l'âge, de l'état de santé, entre autres. Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels est le principal instrument international garantissant ce droit humain[17]. Enfin, cela doit inscrire dans une perspective de rentabilité. Par conséquent, garantir le droit à l'alimentation pour chaque enfant est essentiel pour leur plein épanouissement. Cependant, la situation des enfants en Haïti est très préoccupante, avec un taux élevé de malnutrition. L'UNICEF a qualifié cette situation comme l'une des plus mauvaises au monde.

### 6.5- Droit aux loisirs

Le droit au loisir est un droit reconnu aux enfants par la Convention internationale relative aux droits de l'Enfant, notamment l'article 31 qui reconnaît « *le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique* ». Ce droit est essentiel au développement des enfants, car il leur permet de se détendre, de se divertir, de se socialiser, d'apprendre et d'exprimer leur créativité. Les gouvernements ont donc l'obligation de garantir que tous les enfants puissent exercer leur droit au loisir, en offrant des espaces et des activités de loisir adaptées à leur âge et à leurs intérêts.

En Haïti, la jouissance de ce droit est fortement limitée. En effet, il y a un manque d'infrastructures et d'activités de loisirs pour les enfants en Haïti, avec un nombre limité d'ONG, d'écoles et d'orphelinats étant en mesure de fournir des programmes de loisirs pour les enfants.

[17] L'État Haïtien a signé ce pacte en 1991 et l'a ratifié en 2013

Des organisations telles que FOKAL et Pour Haïti pour les Enfants mènent des projets pour sensibiliser les enfants et les communautés à leurs droits, y compris le droit au loisir. En ce sens, la Fondation « **Zanmi Timoun** » a fondé une dizaine d'espace d'amis des Enfants (EAE) dans les départements du Centre et des Nippes depuis l'année 2021dans l'objectif de permettre aux enfants de se recréer[18]. Il y a aussi des appels à projets pour la promotion des droits humains pour les enfants, y compris le droit au loisir. Toutefois, il reste du travail à faire pour garantir que tous les enfants en Haïti aient accès à des activités de loisirs adaptées à leur âge et à leurs intérêts. Des organisations telles que l'UNICEF soutiennent également l'accès des enfants aux loisirs, en travaillant avec les gouvernements et les organisations locales pour fournir des programmes de loisirs de qualité pour les enfants dans le monde entier.

## VII- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'analyse de la situation en ce qui a trait aux droits des enfants en Haïti durant les six (6) premiers mois de l'année 2023 est très préoccupante. Nous devons être très conscients de la gravité du problème des enfants qui révèle très dangereux pour l'avenir de la jeunesse haïtienne. En tant que vigile, la Fondation « **Zanmi Timoun** » à travers ce rapport a voulu présenter la situation telle qu'elle est, pour que des mesures soient prises dans un délai pas trop lointain pour un avenir prometteur.

Car, qu'il s'agisse du droit à l'éducation, du droit à l'alimentation, du droit à la sécurité, du droit à la santé, du droit aux loisirs pour ne citer que ceux-ci, la situation est vraiment lamentable, et des actions urgentes doivent être entreprises pour endiguer les problèmes qui menacent l'existence des enfants.

Par conséquent, la Fondation « **Zanmi Timoun** » recommande à l'État haïtien en particulier, et aux organisations internationales et de la société civile de travailler ensemble pour le bien-être des enfants sur tout le territoire du pays.

[18] Ce programme est financé par le Fonds des Nations Unies pour l'Enfant

- A l'Etat, la Fondation « **Zanmi Timoun** » recommande de tout mettre en œuvre pour rétablir la sécurité dans le pays pour une protection sans équivoque de tous les enfants. Ce qui évitera que des écoliers soient tués et blessés en allant ou en rentrant chez eux.

- Elle demande à ce que des actions concrètes soient faites aussi pour répondre aux exigences des enseignants et enseignantes des écoles publiques, en vue d'éviter les grèves qui paralysent chaque année le secteur éducatif.

- La Fondation « **Zanmi Timoun** » comme organisation de défense des droits des enfants demande à ce que des programmes sociaux soient mis sur pied afin de pallier le problème de la faim et du même coup pour diminuer la malnutrition aiguë et chronique qui ronge les enfants à travers le pays.
- Elle recommande que la capacité des centres d'accueils du pays soient renforcés et des équipements essentiels soient fournis pour une prise en charge maximale des enfants en situation de rue.
- La Fondation « **Zanmi Timoun** » recommande à l'État également de garantir le droit aux loisirs des enfants en créant des espaces adéquats et sécuritaires pour leur plein épanouissement.

- D'un autre côté, la Fondation « **Zanmi Timoun** » demande à l'État de prendre des dispositions pour éviter les grèves à répétition dans les hôpitaux publics en vue de garantir le droit à la santé des enfants. Elle exige aussi que des mesures soient prises pour renforcer la capacité des centres de santé communautaire pour une meilleure prise en charge des enfants et des femmes enceintes.

- La Fondation « Zanmi Timoun » demande à l'État de prendre des dispositions pour mettre sur pied des structures et des programmes pour la prise en charge des personnes expulsées à la frontière, particulièrement les enfants.

- Elle demande aussi à l'État de prendre toutes les mesures qu'il faut pour que les enfants soient enregistrés dès la naissance sur tout le territoire du pays, selon le veut de la Convention internationale relative aux droits de l'Enfant (CIDE).















